

RIS-HC

MOUVEMENTS



- Date d'entrée / date de sortie
- Mode d'entrée
- Provenance
- Mode de sortie
- Destination

4 MODES D'ENTREE (1)

- Mutation : 6
 - au sein d'un même établissement, quelle que soit la discipline d'équipement
- Transfert : 7
 - entre établissements juridiques différents, quelle que soit la discipline d'équipement
- Directe : 8
 - Domicile ou lieu de vie habituel
- Retour de sortie temporaire : 3

MODE D'ENTREE (2)



- Retour de sortie temporaire : 3
 - une sortie temporaire est une sortie d'une durée supérieure à la permission réglementaire mais dont le retour est prévu et qui est intégrée dans le projet de soins.

PROVENANCE (1)



■ Soins MCO :	1
■ SSR :	2
■ Long séjour :	3
■ Psychiatrie :	4
■ Service d'urgence :	5
■ Hébergement social ou médico-social :	7
■ Domicile :	8

PROVENANCE (2)



■ Domicile (8)

■ Par convention, le domicile recouvre

- | la situation de patients antérieurement pris en charge à temps partiel
- | la situation de patients ayant fugué
- | la situation de patients hospitalisés après une sortie à l'essai
- | la situation de patients en détention
- | la situation d'un patient SDF

SORTIE



■ Mutation :	6
■ Transfert :	7
■ Définitive :	8
■ Décès :	9
■ A l'essai :	5
■ Sans autorisation :	4
■ Temporaire :	3

DESTINATION



■ Soins MCO :	1
■ SSR :	2
■ Long séjour:	3
■ Psychiatrie :	4
■ Hébergement social ou médico-social :	7
■ Domicile :	8

TABLEAU RECAPITULATIF CODES ENTREES

Mode d'entrée		Provenance	
Mutation	6	MCO	1
		SSR	2
		Soins de Longue Durée	3
		Psychiatrie	4
Transfert	7	MCO	1
		SSR	2
		Soins de Longue Durée	3
		Psychiatrie	4
Entrée directe	8	Urgences	5
		Struct sociale ou médico-sociale	7
		Domicile	8
Retour de sortie temporaire	3	Struct sociale ou médico-sociale	7
		Domicile	8

TABLEAU RECAPITULATIF CODES SORTIES

Mode de sortie		Destination	
Mutation	6	MCO	1
		SSR	2
		Soins de Longue Durée	3
		Psychiatrie	4
Transfert	7	MCO	1
		SSR	2
		Soins de Longue Durée	3
		Psychiatrie	4
Sortie définitive	8	Struct sociale ou médico-sociale	7
		Domicile	8
Décès	9		
A l'essai	5	Struct sociale ou médico-sociale	7
		Domicile	8
Sans autorisation	4		
Sortie temporaire 3		Struct sociale ou médico-sociale	7
		Domicile	8

EXEMPLES

CAS n° 1



- Patient Jules :
 - Il entre le lundi 16 octobre 2000 dans l'unité de psychiatrie d'hospitalisation à temps plein A, en provenance de son domicile.
 - Il bénéficie d'une permission de sortie la samedi 21/10 à 14 heures et revient le 23/10 à 9 heures.
 - Il sort vers une unité de long séjour d'un autre établissement le vendredi 27/10

EXEMPLES

CAS n° 2

■ Patient Raymond

- Il entre le lundi 16/10/2000 dans l'unité d'hospitalisation plein temps A en provenance d'une unité de court séjour du même établissement ; il mute le lendemain dans l'unité d'hospitalisation à temps plein de psychiatrie B et sort le vendredi 10/11/2000 vers l'unité de chirurgie d'un autre hôpital.

QUELQUES CAS APPAREMMENT COMPLEXES



- Cas F - psychiatrie infanto-juvénile**
- Cas J - psychiatrie générale**

CAS F



- Floriane est hospitalisée après 2 ans de prise en charge en CMP pour le deuxième trimestre de l'année scolaire 2001-2002.
- Est prévu en alternance avec une scolarisation en milieu normal :
 - une venue en Hôpital de jour le lundi dans l'unité A
 - une hospitalisation à temps plein dans l'unité B du mardi 19h au mercredi 19 heures
 - une participation à un atelier d'art-thérapie dans l'unité C le vendredi matin

CAS F (suite)



- La première semaine, tout se passe comme prévu et F vient à l'Hôpital de jour la lundi 31 décembre 2001
- La deuxième semaine, elle n'arrive le lundi qu'à 14 heures. Le soir, ses parents oublient de venir la chercher et F passe la nuit dans l'unité B. Une personne de l'équipe l'accompagne à l'école la mardi matin et retourne la chercher le mardi soir. Le bureau des admissions fait sortir F en permission de 9h à 19 h. F passe la journée du mercredi dans l'unité B comme prévu habituellement. La suite de sa prise en charge n'est pas modifiée.

CAS J



- Jean est connu de longue date de l'institution (1989). Depuis 2 ans, il est suivi en CMP.
- Le lundi 22 octobre 2001, il est hospitalisé dans l'unité A alors que son médecin habituel est absent. Vexé de ne pas voir son médecin, il s'agite et doit être mis en chambre d'isolement le jour même à 11h50 dans l'unité B (pas de chambre disponible dans l'unité A). A 16 h, il va mieux et retourne dans l'unité A mais à 17heures, il fugue.
- Il est ramené le mercredi 24 octobre 2001 dans l'unité A en HO. Le bureau des admissions n'attribue pas de nouveau numéro de séjour car il n'avait pas enregistré de sortie du patient mais l'avait mis « en absence ».

CAS J (suite)



- Le vendredi 26 octobre 2001, alors que Jean est toujours hospitalisé dans l'unité A, il va passer la journée à l'Hôpital de jour (unité C) où un projet de prise en charge tous les vendredis est décidé.
- Le lundi suivant (29/10/2001), il sort de l'unité A « à l'essai ». Il est attendu à l'Hôpital de jour (unité C) comme le projet thérapeutique le prévoit.